



ADAA

Les règles officielles

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER À CE CONCOURS. VOUS DEVEZ ÊTRE ÂGÉ DE 18 ANS (OU L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS VOTRE JURIDICTION) OU PLUS ÂGÉ. LE CONCOURS EST OUVERT AUX ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UN ÉTA BLISSEMENT ACCRÉDITÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À L'EXCLUSION DES ÉTUDIANTS RÉSIDENTS DU BRÉSIL, DE L'IRLANDE DU NORD, DE LA PROVINCE DU QUÉBEC ET DE L'ÉTAT INDIEN DE TAMIL NADU. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

La participation au concours « Adobe Design Achievement Awards » (« concours » / « ADAA ») constitue l'acceptation et le consentement intégrals et inconditionnels par les participants aux règles officielles. Le concours est parrainé par Adobe Systems Incorporated, 345, avenue Park, San Jose, Californie, États-Unis, 95110 (« commanditaire »).

Les catégories

Les individus et les groupes peuvent participer à trois projets uniques dans chacune des 14 catégories suivantes pendant toute la durée du concours.

Le segment des beaux-arts

- Photographie
- Conception graphique / Conception d'impression
- Illustration
- Animation / Graphiques animés
- Montage vidéo / Post-production

Le segment commercial

- Photographie
- Conception graphique / Conception d'impression / Illustration
- Animation / Graphiques animés
- Montage vidéo / Post-production
- Conception d'emballage
- Web / Application / Conception de jeux

Le segment d'impact social

- Photographie / Conception graphique / Conception d'impression / Illustration
- Animation / Graphiques animés / Montage vidéo / Post-production
- Web / Application / Conception de jeux



1. Le calendrier:

Le concours commence le 7 mars 2018 et se termine le 4 juin 2018. Toutes les inscriptions doivent être reçues par Adobe au plus tard à 17h (heure du Pacifique) le 4 juin 2018. Adobe se réserve le droit de prolonger la date limite du concours sans avis officiel, jusqu'à sept (7) jours civils, ou au plus tard le 11 juin 2018.

CHAQUE PARTICIPANT EST RESPONSABLE DE FAIRE LES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES POUR LE CALENDRIER ÉNONCÉ CI-DESSUS EN FONCTION DE L'EMPLACEMENT ET DU FUSEAU HORAIRE DU PARTICIPANT. L'ordinateur d'Adobe est l'appareil de chronométrage officiel du concours.

2. L'admissibilité:

Le concours est ouvert aux personnes qui: (1) ont 18 ans (ou l'âge de la majorité dans votre juridiction) ou plus ; et (2) les étudiants inscrits dans un établissement accrédité d'enseignement supérieur au moment de l'inscription.

Les personnes résidant dans les pays, états et territoires suivants sont exclues: le Brésil, l'Irlande du Nord, la province de Québec et l'État indien du Tamil Nadu.

Pour les inscriptions de groupe, tout ceux ayant travaillé sur le projet soumis doivent figurer sur le formulaire d'inscription et répondre aux conditions d'admissibilité. L'une de ces personnes doit être désignée sur le formulaire d'inscription en tant que membre principal de l'équipe. Les employés, les entrepreneurs indépendants, les dirigeants et les administrateurs du commanditaire ; ses sociétés affiliées, ses filiales, ses agences de publicité, de promotion et d'exécution, et ses conseillers juridiques ; le jury et les membres de la famille immédiate et les personnes vivant dans le même ménage de ces personnes ne sont pas admissibles à participer au concours. Toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, provinciales, autonomes et locales s'appliquent.

Chaque participant peut soumettre 3 projets uniques par catégorie, et quel que soit le nombre de projets soumis, chaque participant est seulement admissible à gagner 1 prix dans le cadre du concours.

Chaque projet soumis doit satisfaire aux exigences indiquées à la section 4. Tout projet soumis qui est non conforme sera disqualifié. Les formulaires d'inscription modifiés, abîmés, mutilés, illisibles ou incomplets ne sont pas admissibles et entraîneront la disqualification de l'inscription.

Les projets soumis qui contiennent de la nudité ou du contenu à caractère pornographique, violent, obscène ou sexuellement explicite, à la seule discrétion du commanditaire, seront disqualifiés.

Après avoir vérifié que chaque projet soumis est conforme aux exigences d'inscription, le projet sera jugée par un jury indépendant choisi par le commanditaire. Les décisions des juges sont définitives et contraignant. Les juges conservent le droit de reclasser les projets soumis d'une catégorie à une autre ou de ne sélectionner que les éléments de la soumission pour les distinctions honorifiques.

3a. Les sessions d'évaluation:

Les projets soumis entre le 7 mars et le 24 avril 2018 seront jugés dans la session I et les demi-finalistes annoncés avant le 25 mai 2018. Les projets soumis entre le 25 avril et le 4 juin 2018 seront jugés dans la Session II et les demi-finalistes annoncés avant le 20 juillet 2018.

3b. La sélection des finalistes et des gagnants pour chaque catégorie lors de la session d'évaluation:

Lors de chaque session d'évaluation, les demi-finalistes au concours « ADAA » seront sélectionnés et resteront éligibles pour la durée du concours. Tous les projets soumis qui ne sont pas sélectionnés après la clôture de chaque session d'évaluation seront marqués comme « jugés ». Tous les projets soumis à la compétition, quelle que soit la session, seront jugés selon les mêmes critères. Il y a trois (3) segments qui contiennent un total collectif de quatorze (14) gagnants par catégorie.

Chaque catégorie aura un (1) gagnant par catégorie et quatre (4) finalistes par catégorie recevront un prix, indépendamment du fait que les projets aient été soumis par un individu ou un groupe, à moins que les juges déterminent que la qualité des projets ne justifie pas l'attribution des cinq prix.

Les projets, qu'ils soient soumis par un individu ou un groupe, seront évalués ensemble dans chaque catégorie selon un système de points basé sur (a) l'originalité (30 %), (b) l'efficacité dans la réalisation de leur objectif de communication (40 %), (c) les compétences des concurrents dans l'application des produits Adobe tels que spécifiés dans leurs formulaires d'inscription (30 %). La répartition détaillée des évaluations pour chaque catégorie suit ci-dessous

Les catégories de projets soumis

Les individus et les groupes peuvent soumettre trois (3) projets uniques dans chacune des catégories suivantes. Les projets en double ne sont pas autorisés dans ou entre les catégories. Les juges se réservent le droit de supprimer les projets en double des catégories qu'ils choisissent.

Le segment des beaux-arts

Les projets soumis dans le segment des beaux-arts sont créés pour l'expression, l'esthétique ou leur propre intérêt.

La photographie

- Les projets soumis qui sont appropriés comprennent une seule image ou une série de 10 images liées. Les images doivent être photographiques dans la nature et améliorées numériquement ou manipulées artistiquement principalement (plus de 50 %) avec des outils Adobe.
- Les projets soumis dans le segment des beaux-arts sont créés pour l'expression, l'esthétique ou leur propre intérêt

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- Jusqu'à 10 images sous format JPEG, PNG, GIF et tout autre document facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. Esthétique (20 %)
 - b. Expression (20 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

La conception graphique / La conception d'impression

- Les projets appropriés comprennent une seule image ou une série de 10 images liées. Les images doivent être de nature graphique et créées principalement (plus de 50 %) avec les outils Adobe.
- Les projets soumis dans le segment des beaux-arts sont créés pour l'expression, l'esthétique ou leur propre intérêt.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- Jusqu'à 10 images sous format JPEG, PNG, GIF et tout autre document facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. Esthétique (20 %)
 - b. Expression (20 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

L'illustration

- Les projets soumis qui sont appropriés comprennent, sans s'y limiter, des illustrations abstraites, des illustrations éditoriales utilisées pour transmettre des informations ou clarifier des concepts; une illustration narrative (incluant une série de 10 illustrations pour les livres) ; les projets soumis doivent avoir été créés principalement (plus de 50 %) avec les outils Adobe
- Les projets soumis dans le segment des beaux-arts sont créés pour l'expression, l'esthétique ou leur propre intérêt.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- Jusqu'à 10 images sous format JPEG, PNG, GIF et tout autre document facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. Esthétique (20 %)
 - b. Expression (20 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

Le montage vidéo / Post-production

- Les projets soumis qui sont appropriés sont des exemples cinématiques ou d'action en direct qui démontrent la capacité à utiliser les outils Adobe dans le processus de montage vidéo en post-production. Les projets soumis peuvent comprendre toute combinaison de graphiques générés par ordinateur, d'effets visuels ou de reproductions numériques d'images. Seules les cinq premières minutes de la vidéo seront jugées. Les projets soumis doivent avoir utilisé des outils Adobe pour au moins 50 % du travail dans le processus d'édition visuelle, d'édition et / ou d'amélioration des effets, ou doivent montrer d'autres compétences en post-production.
- Les projets soumis dans le segment des beaux-arts sont créés pour l'expression, l'esthétique ou leur propre intérêt.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- La référence de l'URL d'une vidéo Behance, Vimeo ou YouTube, avec un mot de passe fourni, et tout matériel facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. Esthétique (20 %)
 - b. Expression (20 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

L'animation / Les graphiques animés

- Les projets soumis qui sont appropriés comprennent, mais ne sont pas limités à, des animations narratives basées sur des caractères ou dynamiques avec une combinaison de graphiques générés par ordinateur, d'effets visuels, d'animations de texte ou de

reproductions numériques d'images dessinées. Seules les cinq premières minutes de la vidéo seront jugées. Les projets soumis doivent avoir utilisé des outils Adobe pour au moins 50 % du travail dans le processus d'édition de visuels, d'édition et / ou d'amélioration des effets, ou montrer d'autres compétences en post-production.

- Les projets soumis dans le segment des beaux-arts sont créés pour l'expression, l'esthétique ou leur propre intérêt.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- La référence de l'URL d'une vidéo Behance, Vimeo ou YouTube, avec un mot de passe fourni, et tout matériel facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. Esthétique (20 %)
 - b. Expression (20 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30%)

Le segment commercial

Les projets soumis dans le segment commercial sont créés pour un client (fictif ou réel) - souvent, mais pas nécessairement, dans le but de promouvoir un produit, un service, une personne, un lieu ou un événement.

La photographie

- Les projets soumis qui sont appropriés comprennent une seule image ou une série de 10 images liées. Les images doivent être photographiques dans la nature et améliorées numériquement ou manipulées artistiquement principalement (plus de 50 %) avec des outils Adobe.
- Les projets soumis dans le segment commercial sont créés pour un client (fictif ou réel) - souvent, mais pas nécessairement, dans le but de promouvoir un produit, un service, une personne, un lieu ou un événement.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- Jusqu'à 10 images sous format JPEG, PNG, GIF et tout autre document facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la promotion (30 %)
 - b. La pratique de l'application (10%)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

La Conception graphique / La conception d'impression / L'illustration

- Les projets soumis qui sont appropriés comprennent une seule image ou une série de 10 images liées. Les images doivent être de nature graphique ou illustrative et créées principalement (plus de 50%) avec les outils Adobe.
- Les projets soumis dans le segment commercial sont créés pour un client (fictif ou réel) - souvent, mais pas nécessairement, dans le but de promouvoir un produit, un service, une personne, un lieu ou un événement.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- Jusqu'à 10 images sous format JPEG, PNG, GIF et tout autre document facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la promotion (30 %)
 - b. La pratique de l'application (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

Le montage vidéo / Post-production

- Les projets soumis qui sont appropriés sont des exemples cinématiques ou d'action en direct qui démontrent la capacité à utiliser les outils Adobe dans le processus de montage vidéo en post-production. Les projets soumis peuvent comprendre toute combinaison de graphiques générés par ordinateur, d'effets visuels ou de reproductions numériques d'images. Seules les cinq premières minutes de la vidéo seront jugées. Les projets soumis doivent avoir utilisé des outils Adobe pour au moins 50 % du travail dans le processus d'édition visuelle, d'édition et/ ou d'amélioration des effets, ou montrer d'autres compétences en post-production.
- Les projets soumis dans le segment commercial sont créés pour un client (fictif ou réel) - souvent, mais pas nécessairement, dans le but de promouvoir un produit, un service, une personne, un lieu ou un événement.



Soumettez votre projet de la manière suivante:

- La référence de l'URL d'une vidéo Behance, Vimeo ou YouTube, avec un mot de passe fourni, et tout matériel facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la promotion (30 %)
 - b. La pratique de l'application (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

L'animation / Les graphiques animés

- Les projets soumis qui sont appropriées comprennent, mais ne sont pas limités à, des animations narratives basées sur des caractères ou dynamiques avec une combinaison de graphiques générés par ordinateur, d'effets visuels, d'animations de texte ou de reproductions numériques d'images dessinées. Seules les cinq premières minutes de la vidéo seront jugées. Les projets soumis doivent avoir utilisé des outils Adobe pour au moins 50 % du travail dans le processus d'édition visuelle, d'édition et / ou d'amélioration d'effets, ou montrer d'autres compétences en animation.
- Les projets soumis dans le segment commercial sont créés pour un client (fictif ou réel) - souvent, mais pas nécessairement, dans le but de promouvoir un produit, un service, une personne, un lieu ou un événement.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- La référence de l'URL d'une vidéo Behance, Vimeo ou YouTube, avec un mot de passe fourni, et tout matériel facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la promotion (30 %)
 - b. La pratique de l'application (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

La conception d'emballage

Les projets soumis qui sont appropriés comprennent, mais ne sont pas limités à:

- Les vêtements et les accessoires
- Les dessins textiles
- Des exemples ou des images de produits 3D et de leur emballage
- Des conceptions d'emballage, y compris les configurations planes pour les boîtes de produits, les étiquettes, les sacs ou le merchandising en rayon:
- Les projets soumis doivent avoir été créés principalement (plus de 50 %) avec les outils Adobe.
- Les projets soumis dans le segment commercial sont créés pour un client (fictif ou réel) - souvent, mais pas nécessairement, dans le but de promouvoir un produit, un service, une personne, un lieu ou un événement:

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- Jusqu'à 10 images sous format JPEG, PNG, GIF et tout autre document facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la promotion (30 %)
 - b. La pratique de l'application (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

Web/ L'application / La conception de jeux

Les projets soumis qui sont appropriés sont des conceptions destinées à être visualisées via un navigateur sur un ordinateur ou une tablette. Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'un des éléments suivants:

- Des systèmes d'orientation
- Des sites Internet
- Des conceptions d'interface utilisateur
- Des projets d'apprentissage en ligne

Votre projet soumis peut également inclure l'interaction et l'intention d'informer l'utilisateur, telles que la conception de l'expérience, des kiosques, des expositions ou des graphiques environnementaux. Bien que les projets soumis soient en grande partie numériques, les installations physiques avec un composant numérique important sont également éligibles.



Les projets soumis qui sont appropriés comprennent également les jeux numériques, les expériences interactives en temps réel, les consoles de jeux vidéo, les jeux électroniques, ou les jeux mobiles (y compris les applications téléphoniques basées sur le jeu) destinés aux jeux individuels ou de groupe / équipe. Les jeux HTML5 transmis à un navigateur sont acceptables.

Les jeux et les expériences interactives utilisant des plates-formes tierces sont acceptables, si les ressources, les animations et les mondes créatifs ont été créés à l'aide de la technologie Adobe.

Une application de travail finale de votre jeu n'est pas nécessaire pour l'inscription.

Les projets de jeu soumis seront jugés sur la qualité de la conception et du concept du jeu. Les projets soumis doivent démontrer de manière efficace le concept du jeu dans une vidéo de démonstration ou à l'aide d'images fixes.

La conception du site Web, de l'application ou du jeu doit avoir été créée principalement (plus de 50 %) avec les outils Adobe.

Les projets soumis dans le segment commercial sont créés pour un client (fictif ou réel) - souvent, mais pas nécessairement, dans le but de promouvoir un produit, un service, une personne, un lieu ou un événement.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- La référence de l'URL des images, site Web, vidéo Behance, Vimeo ou YouTube et tout matériel optionnel (images, PDF, YouTube, Vimeo, etc) pour expliquer votre objectif ou processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. La qualité de l'expérience utilisateur (30 %)
 - b. La pratique de l'application (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

Le segment d'impact social

Les projets soumis qui sont appropriés comprennent les conceptions destinées à sensibiliser ou à proposer des innovations pour des concepts ayant un impact social en tant qu'objectif principal. La conception peut être livrée sur n'importe quel support, y compris les médias traditionnels, vidéo, d'animation ou interactifs. La conception doit démontrer une esthétique ou une interface inspirante, percutante et hautement créative, quel que soit le support. Les conceptions seront jugées sur la capacité à éduquer efficacement le spectateur concernant une cause spécifique ou un problème qui a besoin d'attention dans notre monde aujourd'hui. La conception doit montrer la preuve de son potentiel à résoudre un problème de société et aspirer clairement à répondre à des besoins non satisfaits. Les conceptions doivent être créées principalement (plus de 50 %) avec les outils Adobe.

La photographie / La conception graphique / La conception d'impression/L'illustration

- Les projets soumis qui sont appropriés comprennent une seule image ou une série de 10 images liées. Les images doivent être de nature photographique, graphique ou illustrative et créées principalement (plus de 50 %) avec des outils Adobe.
- Les projets soumis dans le segment d'impact social sont créés pour influencer le changement vers une cause environnementale.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- Jusqu'à 10 images sous format JPEG, PNG, GIF et tout autre document facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la persuasion (30 %)
 - b. La compréhension de la cause sociale (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

Le montage vidéo / Post-production / L'animation / Les graphiques animés

- Les projets soumis qui sont appropriés sont des vidéos combinant des actions réelles, des graphiques générés par ordinateur, des effets visuels, des animations de texte ou des reproductions numériques d'images dessinées. Seules les cinq premières minutes de la vidéo seront jugées. Les projets soumis doivent avoir utilisé des outils Adobe pour au moins 50 % du travail dans le processus d'édition visuelle, d'édition et / ou d'amélioration des effets, ou montrer d'autres compétences en post-production ou en animation.
- Les projets soumis dans le segment d'impact social sont créés pour influencer le changement vers une cause environnementale.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- La référence de l'URL d'une vidéo Behance, Vimeo ou YouTube, avec un mot de passe fourni, et tout matériel facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la persuasion (30 %)
 - b. La compréhension de la cause sociale (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

Web / L'application / La conception de jeux

Les projets soumis qui sont appropriés sont des conceptions destinées à être visualisées via un navigateur sur un ordinateur ou une tablette. Ils peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'un des éléments suivants:

- Des systèmes d'orientation
- Des sites Internet
- Des conceptions d'interface utilisateur
- Des projets d'apprentissage en ligne

Votre projet soumis peut également comprendre l'interaction et l'intention d'informer l'utilisateur, telles que la conception de l'expérience, des kiosques, des expositions ou des graphiques environnementaux. Bien que les projets soumis soient en grande partie numériques, les installations physiques avec un composant numérique important sont également éligibles.

Les projets soumis qui sont appropriés comprennent également les jeux numériques, les expériences interactives en temps réel, les consoles de jeux vidéo, les jeux électroniques, ou les jeux mobiles (y compris les applications téléphoniques basées sur le jeu) destinés aux jeux individuels ou de groupe / en équipe. Les jeux HTML5 transmis à un navigateur sont acceptables. Les jeux et les expériences interactives utilisant des plates-formes tierces sont acceptables, si les ressources, les animations et les mondes créatifs ont été créés à l'aide de la technologie Adobe.

Une application de travail finale de votre jeu n'est pas nécessaire pour l'inscription

Les projets soumis dans le segment d'impact social sont créés pour influencer le changement vers une cause sociale ou environnementale.

Soumettez votre projet de la manière suivante:

- La référence de l'URL d'une vidéo Behance, Vimeo ou YouTube, avec un mot de passe fourni, et tout matériel facultatif (PDF, YouTube, Vimeo, etc.) pour expliquer votre objectif ou votre processus.

Les critères d'évaluation:

- a) L'originalité (30 %)
- b) L'efficacité dans la réalisation de l'objectif de communication
 - a. L'efficacité de la persuasion (30 %)
 - b. La compréhension de la cause sociale (10 %)
- c) Les compétences dans l'application des produits Adobe (30 %)

3c. La sélection pour les demi-finalistes régionaux:

Lors de chaque session de sélection, les demi-finalistes seront sélectionnés parmi tous les pays éligibles et resteront éligibles pour la durée du concours. Tous les projets soumis qui ne sont pas



sélectionnés après la clôture du concours « ADAA » seront jugés « jugés ». Tous les projets soumis à la compétition, quelle que soit la session ou la région, seront jugés selon les mêmes critères.

4. Comment participer:

Les formulaires d'inscription de candidature sont exclusivement disponibles à partir de la page Web d'inscription au concours à <http://www.adobeawards.com>. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans son intégralité.

Chaque projet soumis doit inclure les éléments suivants:

- Un formulaire de candidature Web rempli, comprenant un texte de démarche artistique ou un énoncé de l'objectif de la communication du projet soumis en 100 mots ou moins, une brève explication de la façon dont il a été produit en 100 mots ou moins, et le numéro du projet affilié qui est attribué par le site Web des projets au concours.
- Une œuvre originale, créée au plus tôt le 1er mai 2017, dans l'une des quatorze (14) catégories définies à la section 3. L'œuvre doit être créée principalement (50 % ou plus) avec les outils Adobe désignés dans chaque catégorie, comme définis dans la section 3, et être accompagnés de fichiers numériques originaux dans le logiciel Adobe si demandé.
- La plupart des projets soumis par les demi-finalistes seront jugés en format numérique et ne nécessiteront pas d'expédition physique au siège du concours. Toutefois, si un participant doit expédier son inscription sous forme physique à la demi-finale, le colis doit porter le numéro d'inscription attribué par le site Web du concours et envoyé par la poste ou par messagerie (comme FedEx, DHL ou UPS) dans emballage protégé à l'adresse indiquée dans la documentation de semi-finaliste. Les projets soumis en demi-finale demandés sous forme physique doivent être reçus avant le 1er août 2018, sinon ils seront disqualifiés. Toute inscription ne respectant pas les conditions d'inscription ci-dessus sera disqualifiée.
- Les participants peuvent soumettre jusqu'à trois (3) projets, par catégorie différente, pour un total maximum de 42 projets uniques possibles par participant, pendant toute la durée de la période de soumission au concours « ADAA », quelle que soit la phase d'évaluation. Chaque projet doit être soumis séparément.
- Dans tous les cas, les projets soumis physiquement deviennent la propriété exclusive d'Adobe et ne seront pas retournés. Les projets soumis sont considérés comme des dons au programme dans le but d'augmenter l'exposition dans la communauté. Le commanditaire n'accepte aucune responsabilité pour les projets soumis qui sont perdus ou endommagés pendant le transport. Le commanditaire doit faire preuve de diligence raisonnable pour éviter toute perte ou tout dommage aux projets reçus par le commanditaire ; toutefois, le commanditaire ne sera pas responsable des pertes directes, indirectes ou consécutives résultant de la perte ou de l'endommagement d'un



projet soumis. Sauf si la loi l'interdit et ne s'applique pas aux concurrents résidant en Inde, la responsabilité du commanditaire sera limitée au moindre des montants suivants: (a) la valeur du média sur lequel le projet soumis était contenue ou (b) 50 US \$. Les demi-finalistes recevront l'adresse postale après notification du statut de demi-finaliste.

5. La propriété du droit d'auteur:

En soumettant un projet en tant que créateur unique à une catégorie, le participant garantit que le participant est le seul concepteur, créateur et propriétaire de l'œuvre, y compris toutes les composantes visuelles et auditives, ou a l'autorisation d'utiliser des composants protégés par le droit d'auteur, ne contient pas d'information jugée confidentielle par le lieu d'affaires du participant ou toute autre tierce partie. En soumettant un projet en tant que groupe de créateurs, les participants garantissent qu'ils ont conçu, créé et possèdent conjointement les illustrations visuelles et auditives ou ont la permission d'utiliser des composants protégés par des droits d'auteur et garantissent que l'œuvre ne contient pas d'information jugée confidentielle par le lieu d'affaires du participant ou toute autre tierce partie.

6. La sélection des gagnants et des prix:

Les cinq finalistes dans chaque catégorie de conception (collectivement, les « finalistes ») seront annoncés en août 2018. Un finaliste peut être une personne ou un groupe. Parmi les cinq premiers finalistes, chaque catégorie aura un gagnant (collectivement, les « gagnants par catégorie »). Les quatre autres finalistes régionaux ou par catégorie resteront finalistes.

Les gagnants par catégorie

Quatorze (14) gagnants par catégorie seront sélectionnés parmi les finalistes de chaque catégorie. Un seul gagnant par catégorie sera sélectionné dans chaque catégorie, et les gagnants par catégorie peuvent être des individus ou des groupes.

Les gagnants par catégorie qui sont des participants individuels recevront un certificat de gagnant et un abonnement de 12 mois à Adobe Creative Cloud All Apps. Les gagnants individuels par catégories recevront une invitation à assister à la conférence Adobe MAX qui se tiendra à Los Angeles, en Californie, du 15 au 17 octobre 2018; un droit d'inscription général gratuit de [299 \$ US] ; un billet d'avion aller-retour en autocar jusqu'à 1 200 \$ US ; et trois nuits d'hébergement en hôtel partagé. La valeur des frais d'inscription, des billets d'avion et de l'hôtel gratuits de MAX n'est pas transférable et ne peut être échangée contre de l'argent ou un produit. Chaque gagnant individuel par catégorie recevra également un mentorat d'un an * avec un mentor de l'industrie.

Sous réserve de disponibilité, les gagnants par catégorie peuvent également recevoir des invitations à des événements communautaires du concours « ADAA », des ateliers et d'autres avantages professionnels.

Toutes les personnes qui choisissent de voyager pour assister à Adobe MAX 2018 seront seules responsables de comprendre quels documents, tels que les visas et les passeports, sont requis



pour leur voyage, et d'obtenir et de conserver ces documents à leurs frais. Si les plans de voyage d'une personne sont entravés par un défaut de comparution, de réception ou de conservation de ces documents, la personne pourrait être considérée comme ayant perdu toute possibilité d'obtenir un laissez-passer gratuit pour un autre lieu, événement ou congrès. Dans de telles circonstances, le commanditaire ne serait pas responsable des frais de déplacement ou d'hébergement pour participer à la conférence Adobe MAX, ou pour compenser autrement cette personne par d'autres moyens.

Pour les gagnants par catégorie qui sont des participants de groupe, chaque membre de l'équipe recevra un abonnement à Creative Cloud de 12 mois et un certificat de gagnant. Le chef désigné du groupe recevra également une invitation à assister à la conférence Adobe MAX qui se tiendra à Los Angeles, en Californie, du 15 au 17 octobre 2018; un droit d'inscription général gratuit de [299 \$ US]; un billet d'avion aller-retour jusqu'à 1 200 \$ US; et trois nuits d'hébergement en hôtel partagé. La valeur des frais d'inscription, des billets d'avion et de l'hôtel gratuits de MAX n'est pas transférable et ne peut être ajoutée à la valeur de l'argent ou échangée contre de l'argent ou un produit. Le chef de groupe recevra également un mentorat d'un an* avec un mentor de l'industrie.

Sous réserve de disponibilité, tous les membres de l'équipe gagnante peuvent également recevoir des invitations à des événements communautaires du concours « ADAA », des ateliers et d'autres avantages professionnels.

Toutes les personnes qui choisissent de voyager pour assister à Adobe MAX 2018 seront seules responsables de comprendre quels documents, tels que les visas et les passeports, sont requis pour leur voyage, et d'obtenir et de conserver ces documents à leurs frais. Si les plans de voyage d'une personne sont entravés par un défaut de comparution, de réception ou de conservation de ces documents, l'individu pourrait être considéré comme ayant perdu toute possibilité d'obtenir un laissez-passer gratuit pour un autre lieu, événement ou congrès. Dans de telles circonstances, le commanditaire ne serait pas responsable des frais de déplacement ou d'hébergement pour participer à la conférence Adobe MAX, ou pour compenser autrement cette personne par d'autres moyens.

*** Le prix de mentorat**

Les gagnants individuels par catégorie recevront un mentorat 5-5-5 offert en personne ou à distance, par téléphone, courriel ou plateforme de communication en ligne. Le gagnant individuel par catégorie aura un mentor de l'industrie qui se spécialise dans une discipline créative similaire ou connexe. Le mentor de l'industrie guidera le gagnant par catégorie à travers une série d'objectifs de développement visant à améliorer la capacité de l'étudiant pour le processus créatif, les résultats du projet et le portfolio.

Les mentorats ne sont pas destinés à devenir des stages ou à fournir des résultats professionnels. Adobe n'est pas responsable des gagnants qui n'assistent pas aux réunions ou n'atteignent pas leurs objectifs de développement en matière de mentorat. Tout gagnant d'un concours qui ne commence pas son programme de mentorat avant le 1er décembre 2018 perd son offre de mentorat.

Les gagnants par catégorie de groupe recevront un mentorat 5-5-5 fourni uniquement au chef désigné du groupe. Le mentorat est offert en personne ou à distance, par téléphone, courriel ou plateforme de communication en ligne. Le chef désigné aura un mentor de l'industrie qui se spécialise dans une discipline créative similaire ou connexe. Le mentor de l'industrie guidera le chef désigné au moyen d'une série d'objectifs de développement visant à améliorer la capacité de l'étudiant à mener à bien son processus créatif, à obtenir des résultats et à réaliser son portfolio.



Les mentorats ne sont pas destinés à devenir des stages ou à fournir des résultats professionnels. Adobe n'est pas responsable des gagnants qui n'assistent pas aux réunions ou n'atteignent pas leurs objectifs de développement en matière de mentorat. Tout gagnant du concours qui ne commence pas le début de son offre de mentorat avant le 1er décembre 2018 perd son offre de mentorat.

Les finalistes par catégorie et régionaux

Sous réserve de disponibilité, les finalistes peuvent également recevoir des invitations à des événements communautaires du concours « ADAA », des ateliers et autres avantages professionnels.

Les finalistes par catégorie et régionaux qui sont des participants de groupe recevront un certificat de finaliste et un abonnement à Creative Cloud de 12 mois pour chaque membre de l'équipe.

Sous réserve de disponibilité, tous les membres de l'équipe finaliste peuvent également recevoir des invitations à des événements communautaires du concours « ADAA », des ateliers et d'autres avantages professionnels.

Les désignations spéciales

Des désignations spéciales peuvent être attribuées aux participants qui démontrent une expertise ou une innovation remarquable dans toutes les catégories de concours. Les juges peuvent choisir d'indiquer une inscription pour la réalisation de la conception dans toute désignation qu'ils jugent appropriée. Un maximum de 15 désignations peuvent être attribuées

- Si la désignation est attribuée à un participant individuel, le prix comprendra 12 mois d'abonnement à Adobe Creative Cloud et un certificat numérique de désignation spéciale sous format PDF.
- Si la désignation est attribuée à un groupe, le prix comprendra 12 mois d'abonnement à Adobe Creative Cloud pour chaque membre du groupe et un certificat de désignation spéciale pour chaque membre du groupe sous format PDF.

Les personnes désignées de la mention d'honneur

Les personnes désignées de la mention d'honneur qui sont des membres individuels et de groupe recevront un abonnement à Adobe Creative Cloud pendant 12 mois et un certificat numérique pour la personne désignée de la mention honorable sous forme PDF.

Comme il s'agit d'un concours de compétences, gagner dépend de la qualité des projets soumis qui seront reçus. Tous les prix seront attribués à moins qu'il y ait moins de projets soumis qui sont admissibles pour une catégorie que les prix pour cette catégorie ou les juges déterminent que la qualité des projets soumis ne justifie pas un prix. Aucun autre prix, argent ou autre substitution n'est autorisé, sauf par le commanditaire en cas d'indisponibilité du prix. Les prix sont non assignables / non transférables. Toutes les taxes fédérales, étatiques, provinciales, autonomes et locales sont la seule responsabilité des gagnants. Les prix indiqués sont des valeurs au détail moyennes seulement. Le gagnant d'un prix ne sera pas admissible à la différence d'un prix indiqué pour l'un des prix respectifs et

tout prix qu'un tel gagnant aurait autrement dû payer pour le(s) produit(s) respectif(s) dans sa juridiction ou toute autre juridiction.

7. La notification du finaliste:

Les finalistes et les gagnants par catégorie seront avisés par courriel ou par téléphone dans le mois d'août et auront dix (10) jours à compter de la réception de l'avis pour confirmer leur statut et confirmer leur admissibilité à recevoir leur prix.

Le commanditaire n'est pas responsable et ne sera pas responsable des efforts en retard, perdus, mal dirigés ou infructueux pour aviser les finalistes et les gagnants. Si un finaliste ou un gagnant sélectionné ne peut être contacté, est inéligible, ne reconnaît pas le statut ou ne se conforme pas aux conditions des règles officielles, un prix peut être annulé et un finaliste ou un gagnant alternatif peut être sélectionné. Les finalistes et les gagnants devront signer et renvoyer une décharge de responsabilité, une déclaration d'admissibilité, un contrat de licence et, s'il y a lieu, un consentement à la publicité, dans les dix (10) jours suivant la réception du prix.

8. Les conditions générales:

Le commanditaire n'est pas responsable et ne sera pas responsable: (i) des projets soumis qui seront perdus, en retard, retardés, endommagés, incomplets, illisibles, inintelligibles ou mal acheminés ; (ii) les problèmes de téléphone, d'électronique, de matériel ou de logiciels, de réseau, d'Internet ou d'ordinateur, les défaillances ou les difficultés de quelque nature que ce soit ; (iii) des transmissions informatiques échouées, incomplètes, partielles, brouillées ou retardées ; (iv) toute condition causée par des événements indépendants de la volonté du commanditaire pouvant entraîner la perturbation ou la corruption du concours ; (v) des blessures, des pertes, ou des dommages de toute nature survenant à la suite ou résultant d'un prix, ou de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation d'un prix, ou de la participation au concours ; (vi) toute erreur d'impression ou typographique dans tout matériel associé au concours (non applicable en Espagne) ; (vii) ou toute loi ou réglementation régionale, étatique, autonome ou locale violée lors de la création des projets soumis par le(s) participant(s). Le commanditaire n'est pas responsable et ne sera pas responsable des efforts en retard, perdus, mal dirigés ou infructueux pour aviser les finalistes et les gagnants. Si un finaliste ou un gagnant sélectionné ne peut être contacté, est inéligible, ne reconnaît pas le statut ou ne se conforme pas aux conditions des présentes règles officielles, un prix peut être annulé et un finaliste ou un gagnant alternatif peut être sélectionné. Les finalistes et les gagnants devront signer et retourner une décharge de responsabilité, une déclaration d'admissibilité, un contrat de licence et, s'il y a lieu, un consentement de publicité, le commanditaire se réserve le droit de suspendre, d'annuler ou de modifier le concours en cas de fraude ou d'une défaillance technique qui corrompt l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du concours, tel que déterminé par le commanditaire à sa seule discrétion. Chaque participant accepte de libérer et de tenir quitte le commanditaire de toute perte, dommage, droit, réclamation et action de toute sorte en relation avec le concours ou résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation de tout prix, y compris, sans s'y limiter, les blessures, les décès, les dommages matériels et les réclamations fondées sur la violation de la propriété intellectuelle, les droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée. Nonobstant ce qui précède, la décharge de responsabilité précédente ne s'appliquera



pas en cas de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels causés par la négligence du commanditaire contre des participants résidant en Inde et ne s'appliquera pas en cas de blessure corporelle ou de décès causé par la négligence du commanditaire contre des participants résidant au Portugal. La décharge de responsabilité précédente s'applique uniquement à la négligence ordinaire ou mineure causée par le commanditaire contre les participants résidant en Espagne. Chaque participant convient que la seule obligation du commanditaire est de soumettre les projets soumis des participants éligibles aux juges conformément aux procédures et critères énoncés dans ces règles officielles et d'attribuer les prix présentés aux gagnants, sous réserve des termes et conditions des présentes. Le participant convient que l'obligation du commanditaire est une contrepartie juste et adéquate pour tout projet soumis, et que le participant n'a pas droit à et ne cherchera pas d'autre compensation.

La participation au concours ou la réception de tout prix constitue l'acceptation totale et inconditionnelle de chaque participant et du gagnant des présentes règles officielles, des conditions d'utilisation en ligne d'Adobe, de la politique de confidentialité (disponible par région et incorporé dans ces règlements officiels par référence). Les décisions d'Adobe et des juges sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées à la promotion. L'obtention d'un prix est conditionnelle à ce que le participant remplisse toutes les exigences applicables dans ces règles officielles.

Le voyage comprend l'aller-retour en classe économique / à rabais (ou tout autre arrangement de voyage en fonction de la proximité du lieu de destination) pour le gagnant de l'aéroport commercial le plus près de la résidence du gagnant jusqu'à la destination du voyage ; une navette aéroport aller-retour / transfert en taxi ; l'hébergement à l'hôtel choisi par le commanditaire (une chambre partagée en occupation double). Le gagnant (et tout invité de voyage) est seul responsable de tous les frais ou dépenses de voyage excédant la valeur de voyage au détail définie à la section 6, y compris les nuits supplémentaires et tous les frais supplémentaires associés à un séjour prolongé ainsi que les coûts liés au voyage pour les accessoires, les frais de service hôteliers ou aériens, les repas, les pourboires, les appels téléphoniques, frais de télécopie, frais Internet, achats de cadeaux, souvenirs, spa, salon de beauté, blanchisserie ou autres frais de service, frais ou dépenses liés à des activités non parrainées par le d'autres activités, visites ou excursions, tout autre coût ou dépense non fourni par le commanditaire dans le cadre du prix. Les frais de déplacement et d'hébergement doivent être effectués par l'entremise de l'agent désigné du commanditaire et des fournisseurs de services choisis par le commanditaire. Le gagnant (et tout invité de voyage) est responsable de se conformer aux exigences d'hôtel, y compris mais non limité à la présentation d'une carte de crédit majeure à l'enregistrement. Tous les termes, conditions et restrictions du fournisseur de services aériens et d'hébergement s'appliquent.

Le commanditaire tentera d'aviser le gagnant de l'itinéraire et des dates proposées pour le voyage au plus tard deux (2) semaines avant la date prévue du départ, et le gagnant doit être disponible pour voyager aux dates précisées par le commanditaire. Toutes les réservations, voyages et hébergements sont soumis à disponibilité, les restrictions et les dates d'interdiction d'utilisation des compagnies aériennes, le commanditaire ne peut garantir que le voyage ou le transport associé sera disponible aux dates précises indiquées dans les présentes règles officielles. Le commanditaire se réserve le droit de modifier les dates et l'itinéraire de voyage si nécessaire en raison de circonstances imprévisibles. Si à la date de départ prévue, le gagnant est situé à l'emplacement final du voyage, ou si toute activité liée au voyage est annulée ou reportée pour des raisons indépendantes de la volonté du commanditaire, le solde des éléments compris dans le prix sera distribué au gagnant dans l'entière et complète satisfaction de l'attribution du prix.



Le gagnant (et tout invité du voyage) est responsable de se conformer à toutes les procédures et restrictions applicables aux voyages internationaux et nationaux et d'obtenir tous les documents de voyage requis (photo d'identité valide, passeport, visa, vaccinations, etc.) et toute assurance obligatoire ou facultative pour voyager. Une partie du voyage peut être perdue si (a) les documents de voyage sont inaccessibles pour quelque raison que ce soit dans le délai requis par le commanditaire, ou (b) toute complication liée au droit du gagnant d'entrer ou de revenir à la juridiction de destination, ou aux États-Unis, ou à son pays d'origine (auquel cas le gagnant, ou son parent ou tuteur légal si le gagnant est mineur, sera seul responsable de l'organisation du voyage de retour à sa juridiction de résidence, y compris tous les frais liés).

Chaque participant accepte que si son projet soumis est sélectionné comme projet du finaliste, comme condition pour recevoir un prix, le participant devra signer un contrat de licence accordant au commanditaire une licence libre de redevances, non exclusive, perpétuelle et mondiale pour utiliser, reproduire, distribuer, exécuter publiquement, afficher publiquement, modifier à des fins de diffusion publique et d'affichage public, et préparer des œuvres dérivées basées sur le projet soumis par le gagnant, à des fins de publicité et de promotion des produits Adobe, et pour l'inclusion et la distribution avec les produits Adobe. Dans la mesure où une telle licence perpétuelle est inefficace ou inapplicable, le participant signera un contrat de licence fournissant au commanditaire une licence libre de redevances, non exclusive et mondiale de deux ans (2 ans) pour utiliser, reproduire, distribuer, exécuter publiquement, afficher publiquement, modifier à des fins de diffusion publique et d'affichage public, et préparer des œuvres dérivées basées sur le projet soumis par le gagnant, à des fins de publicité et de promotion des produits Adobe, et pour l'inclusion et la distribution avec les produits Adobe.

Chaque participant accepte en outre d'exécuter tous les documents nécessaires pour effectuer cette licence. Chaque participant accepte qu'en soumettant un projet, il autorise l'utilisation de ses données personnelles, son nom, son image et / ou sa voix dans la publicité ou un annonce relative au concours sans compensation. Sauf pour les problèmes affectant les participants résidant au Portugal ou en Espagne, tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces règles officielles, ou les droits et les obligations du participant et du commanditaire dans le cadre du concours seront régis conformément aux lois de l'État de Californie, sans donner effet aux règles de droit ou de conflit de lois ou aux dispositions (de l'État de Californie ou de toute autre juridiction) qui entraîneraient l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de Californie. Lorsque la loi le permet, le participant accepte que tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à ce concours, ou les prix attribués, autres que l'administration du concours ou la détermination des gagnants, soient résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif, et exclusivement par le tribunal de district des États-Unis pour le district nord de la Californie (Division de San Jose) ou le tribunal de Californie approprié situé dans le comté de Santa Clara, en Californie.

9. La liste des gagnants:

Une liste des gagnants sera affichée sur le site Web du programme « ADAA », www.adobeawards.com, d'ici le 1er septembre 2018.



10. Le contact:

De plus, pour tout commentaire, suggestion ou plainte découlant des modalités et conditions du concours, veuillez composer le **888-962-7483** pour le service à la clientèle, disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h, heure du Pacifique.